

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES
ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction
administration ; bureau du personnel.*

**INSTRUCTION N° 4777/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/
ADJ modifiant l'instruction n° 2400/DEF/
DCSEA/SDA/2/PM/NOA/501 du 31 mars 2000
(BOC p. 1780 ; BOEM 614*) relative aux engage-
ments des militaires non officiers du service des
essences des armées.**

Du 28 juillet 2006.

NOR D E F E 0 6 5 1 6 4 8 J

Pièces jointes :

Six imprimés répertoriés.

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 5,
2007, texte 1.*

L'instruction 2400/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/NOA/
501 du 31 mars 2000 est modifiée comme suit :

Remplacer les imprimés n° 614*/3, 614*/4, 614*/7,
614*/9, 614*/10 et 614*/15 par les imprimés n° 614*/
3, 614*/4, 614*/7, 614*/9, 614*/10 et 614*/15 ci-
 joints.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

L'ingénieur général, directeur adjoint,

Vincent GAUTHIER.

DIRECTION RÉGIONALE

Place de :
N° du registre:

Imprimé n° 614*/3

Page 1 (*recto*)

Instruction n° 2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501
du 31 mars 2000 modifiée

Format 42 x 29,7

Autorité ayant constitué le dossier :
Destination donnée à l'engagé :

**ENGAGEMENT INITIAL
AU TITRE DU SERVICE DES ESSENCES DES
ARMÉES**

(souscrit en application de l'article 2 du décret
n° 73-1219 du 20 décembre 1973 modifié)

je soussigné (e),

NOM (1):	
Prénoms :	
Né (e) le :	à (2) :
Situation de famille :	
Domicile :	
Domicile des parents (ou du représentant légal) :	
Profession :	
Diplômes :	
N° INSEE (dix chiffres):	
BSN ou CSN :	
Identifiant défense :	

déclare vouloir m'engager **EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE AU TITRE DU SERVICE DES ESSENCES DES
ARMÉES :**

EN QUALITÉ DE :	(catégorie d'engagé en toutes lettres : sous officier du service des essences des armées ou engagé volontaire du service des essences des armées)
POUR SERVIR INITIALEMENT :	(corps de troupe, formation d'emploi ou école)
PENDANT :	(durée en toutes lettres)
A COMPTER DU :	(date de prise d'effet du contrat en toutes lettres)

(1) Nom patronymique suivi le cas échéant du nom du conjoint et/ou du nom d'usage.

(2) Ville, commune, département voire pays.

J'AI PRESENTE :

- un certificat médical (imprimé n°311-2/2) constatant que je possède l'aptitude requise pour m'engager;
- une fiche individuelle d'état civil et de nationalité française;
- le consentement de mon représentant légal (le cas échéant).

J'AI REÇU EN LECTURE les articles 20, 24 à 26 inclus, 28, 40, 41, 72 à 74 inclus de loi n°2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires et les articles 4, 21 à 24 inclus du décret n°73-1219 du 20 décembre 1973 modifié et les articles 4, 5 et 14 de l'instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA/PM/NOA/501 du 31 mars 2000.

Puis, conformément aux dispositions :

- du décret n°73-1219 du 20 décembre 1973 relatif aux militaires engagés ;
- de l'instruction ministérielle n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501 du 30 mars 2000 relative aux conditions d'engagement dans le service des essences des armées,
- de l'instruction ministérielle n° 54614/DEF/C/K du 14 décembre 1977 relative aux contrats d'engagements souscrits par les mineurs.

J'AI ÉTÉ INFORMÉ (E) :

- que le présent contrat comporte une PÉRIODE PROBATOIRE D'UNE DURÉE DE SIX MOIS pouvant être renouvelée pour une durée de six mois pour raison de santé ou insuffisance de formation ;
- qu'au terme de cette période probatoire, le contrat deviendra définitif.

Pendant la PÉRIODE PROBATOIRE, la dénonciation de mon contrat peut intervenir :

soit, **A MA DEMANDE**;

soit, **SUR DÉCISION DE L'AUTORITÉ MILITAIRE**.

A TOUT MOMENT, ce contrat peut être **RÉSILIÉ** notamment :

SUR MA DEMANDE, formulée au cours des trente jours qui suivent mon dix-huitième anniversaire.

SUR MA DEMANDE, et sous réserve de l'**ACCEPTATION DE L'AUTORITÉ MILITAIRE** :

- pour motif grave d'ordre personnel ou familial survenu depuis la signature de l'engagement;
- pour inaptitude à l'emploi
- après mise en réforme temporaire et tant qu'une nouvelle décision d'aptitude n'est pas intervenue.

POUR RAISON DE SANTÉ motivant une décision de mise en réforme définitive.

DE PLEIN DROIT dans les conditions fixées par l'article 21-1° du décret du 20 décembre 1973.

PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE ET A TITRE DE SANCTION dans les conditions fixées par l'article 23 du décret du 20 décembre 1973.

J'AI ÉTÉ PRÉVENU (E) QUE :

- les jeunes gens ayant la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française perdent l'usage de cette faculté lorsqu'ils contractent un engagement dans les armées françaises (cf. Articles 20-4 et 21-9 du code civil);
- en cas de dénonciation ou de résiliation de mon contrat :
 - la prime d'engagement éventuellement perçue ne reste acquise qu'au prorata du temps écoulé entre la date de prise d'effet du contrat et celle de sa dénonciation ou de sa résiliation ;
 - si je suis engagé volontaire féminin, je serai automatiquement renvoyée dans mes foyers ;
- en cas de souscription d'un contrat en qualité de sous officier du service des essences des armées ,je serai tenu(e) de souscrire un contrat ultérieur de quatre ans à l'échéance du présent engagement sous réserve d'avoir obtenu au préalable le brevet élémentaire technicien essence (BETE)

Après avoir eu lecture du présent contrat, en toute connaissance de cause, je m'engage à servir avec honneur et fidélité.

A
Le (3)

L'engagé(e)

Le commissaire ou l'officier suppléant

(3) Date complète en toutes lettres.

A REMPLIR SI L'ACTE A ÉTÉ ÉTABLI PAR UN OFFICIER SUPPLÉANT

Contrat homologué le _____ à _____
sous le numéro _____ au REGISTRE DES HOMOLOGATIONS

PAR : (CACHET, SCEAU DE L'ETAT ET SIGNATURE DU COMMISSAIRE)

Transmis au Bureau du Service National de : _____

Période probatoire renouvelée pour une durée de (3) _____

A compter du (3) : _____

Par décision N° _____ du (3) _____

Contrat dénoncé, résilié (4) le (3) : _____

- sur demande de l'engagé (e) (4)

- par l'autorité militaire (4)

Par décision N° _____ du _____

Contrat devenu définitif le (3) : _____

ENREGISTREMENT DES AVENANTS

<i>NUMEROS D'AVENANT</i>	<i>SIGNE LE</i>	<i>PAR LE</i>	<i>N° AU REGISTRE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
1				
2				
3				
4				
<i>NUMEROS D'AVENANT</i>	<i>HOMOLOGUE LE</i>	<i>PAR LE</i>	<i>N° AU REGISTRE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
1				
2				
3				
4				

(3) Date complète en toutes lettres.

(4) Rayer les mentions inutiles.

DIRECTION RÉGIONALE :

Place de :
N° du registre:

Imprimé n° 614*/4
Page 1 (recto)

Instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM
du 31 Mars 2000 modifiée.

Format 42 x 29,7

Autorité ayant constitué le dossier :
Destination donnée à l'engagé :

**ENGAGEMENT ULTÉRIEUR
AU TITRE DU SERVICE DES ESSENCES DES
ARMÉES**

(souscrit en application de l'article 3 du décret
n° 73-1219 du 20 décembre 1973 modifié)

je soussigné (e),

NOM (1):	Grade :
Prénoms :	
Né (e) le :	à (2)
Situation de famille :	
Domicile :	
Profession :	
Diplômes :	
N° INSEE (dix chiffres) :	
BSN ou CSN :	Fraction de contingent :
Identifiant défense :	

déclare vouloir m'engager **EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE AU TITRE DU SERVICE DES ESSENCES
DES ARMÉES :**

EN QUALITÉ DE :	(catégorie d'engagé en toutes lettres : sous officier du service des essences des armées, sous officier de la spécialité « soutien pétrolier » du service des essences des armées ou engagé volontaire du service des essences des armées)
POUR SERVIR INITIALEMENT :	(corps de troupe, formation d'emploi ou école)
PENDANT :	(durée en toutes lettres)
A COMPTER DU :	(date de prise d'effet du contrat en toutes lettres)
AVEC LE GRADE DE :	

(1) Nom patronymique suivi le cas échéant du nom du conjoint et/ou du nom d'usage.

(2) Ville, commune, département voire pays.

J'AI PRÉSENTÉ un dossier conforme aux prescriptions de l'instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 31 Mars 2000 modifiée.

J'AI REÇU EN LECTURE les articles 20, 24 à 26 inclus, 28, 40, 41, 72 à 74 inclus de loi n°2005-270 du 24 mars 2005 modifiée, portant statut général des militaires, les articles 21 à 24 du décret n°73-1219 du 20 décembre 1973 modifié, ainsi que l'article 14 de l'instruction n° 2400/DEF/DCSEA/SDA/PM/NOA du 31 mars 2000 modifiée.

Puis conformément aux dispositions du décret n°73-1219 du 20 décembre 1973 modifié relatif aux militaires engagés :

J'AI ÉTÉ INFORMÉ (E) :

- que si l'interruption de service est de plus d'une année, le présent contrat comporte une PÉRIODE PROBATOIRE D'UNE DURÉE DE SIX MOIS pouvant être renouvelée pour une durée de six mois pour raison de santé ou insuffisance de formation ;

- qu'au terme de cette période probatoire, le contrat deviendra DÉFINITIF.

Pendant la PÉRIODE PROBATOIRE, la dénonciation de mon contrat peut intervenir :

soit, A MA DEMANDE;

soit, SUR DÉCISION DE L'AUTORITÉ MILITAIRE.

A TOUT MOMENT, ce contrat peut être RÉSILIÉ notamment :

SUR MA DEMANDE, formulée au cours des trente jours qui suivent mon dix-huitième anniversaire.

SUR MA DEMANDE, et sous réserve de l'ACCEPTATION DE L'AUTORITÉ MILITAIRE :

-pour motif grave d'ordre personnel ou familial survenu depuis la signature de l'engagement;

-pour inaptitude à l'emploi

-après mise en réforme temporaire et tant qu'une nouvelle décision d'aptitude n'est pas intervenue.

POUR RAISON DE SANTÉ motivant une décision de mise en réforme définitive.

DE PLEIN DROIT dans les conditions fixées par l'article 21-1° du décret du 20 décembre 1973 modifié.

PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE ET A TITRE DE SANCTION dans les conditions fixées par l'article 23 du décret du 20 décembre 1973.

J'AI ÉTÉ PREVENU (E) QUE :

- en cas de dénonciation ou de résiliation de mon contrat la prime d'engagement éventuellement perçue ne reste acquise qu'au prorata du temps écoulé entre la date de prise d'effet du contrat et celle de sa dénonciation ou de sa résiliation ;
- je peux être appelé(e) à servir en tout temps et en tout lieu, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi susvisée

Après avoir eu lecture du présent contrat, en toute connaissance de cause, je m'engage à servir avec honneur et fidélité.

A

Le (3) _____

L'engagé(e)

Le commissaire ou l'officier suppléant

A REMPLIR SI L'ACTE A ÉTÉ ÉTABLI PAR UN OFFICIER SUPPLÉANT

Contrat homologué le (3) _____ à _____
sous le numéro _____ au REGISTRE DES HOMOLOGATIONS

PAR : (CACHET, SCEAU DE L'ETAT ET SIGNATURE DU COMMISSAIRE)

(3) Date complète en toutes lettres.

Transmis au Bureau du Service National de : _____

Période probatoire renouvelée pour une durée de (3) _____
A compter du (3) : _____
Par décision N° _____ du (3) _____

Contrat dénoncé, résilié (4) le (3) : _____
- sur demande de l'engagé (e) (4)
- par l'autorité militaire (4)
Par décision N° _____ du(3) _____

Contrat devenu définitif le (3) (5) : _____

<i>ENREGISTREMENT DES AVENANTS</i>				
<i>NUMEROS D'AVENANT</i>	<i>SIGNE LE</i>	<i>PAR LE</i>	<i>N° AU REGISTRE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
1				
2				
3				
4				
<i>NUMEROS D'AVENANT</i>	<i>HOMOLOGUE LE</i>	<i>PAR LE</i>	<i>N° AU REGISTRE</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
1				
2				
3				
4				

- (3) Date complète en toutes lettres.
(4) Rayer les mentions inutiles.
(5) Lorsque le contrat comporte une période probatoire.

Imprimé n°614*/7

Instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501
du 31 mars 2000 modifiée

REPUBLIQUE FRANCAISE

Format 21 x 29,7

DIRECTION :

Adresse :

Tél. :

N° _____

**DECISION
de non-renouvellement de contrat d'engagement**

Le (1) directeur de(2)

Vu la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 modifiée, portant statut général des militaires ;
Vu le décret n° 73-1219 du 20 décembre 1973 modifié, relatif aux militaires engagés ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2000 modifié, portant délégation de pouvoir à certaines autorités militaires en matière de décisions individuelles concernant les militaires engagés de l'armée de terre ;
Vu l'instruction n° 2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501 du 31 mars 2000 modifiée, relative aux engagements au titre du service des essences des armées ;
Vu la demande de l'intéressé(e) en date du

d é c i d e :

Art. 1^{er} : La demande de renouvellement de contrat d'engagement souscrit par le (3)
, en service au (4) et expirant le n'est pas agréée.

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission instituée par l'article 1^{er} du décret n° 2001-407 du 7 mai 2001 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
La saisine de la commission est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.

Art. 3 : La présente décision est notifiée à l'intéressé(e) dans les conditions fixées par l'instruction n° 200900/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 7 juin 2001.

Un exemplaire du récépissé daté et signé par l'intéressé(e) sera adressé dans les meilleurs délais sous présent timbre.

A _____, le

Signature du directeur,

Destinataire :

- Intéressé(e)

-
- (1) Grade, nom.
(2) Directions locales.
(3) Grade, nom, prénom (s)
(4) Corps d'affectation.

Imprimé n°614*/9

Instruction N°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501
du 31 mars 2000 modifiée

REPUBLIQUE FRANCAISE

Format 21 x 29,7

Adresse (1) : A , le
Tél. (1) : N° _____

DECISION
portant dénonciation de contrat d'engagement
durant la période probatoire du fait de l'autorité militaire
et radiation des cadres

Le directeur

Vu la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 modifiée, portant statut général des militaires ;
Vu le décret n° 73-1219 du 20 décembre 1973 modifié, relatif aux militaires engagés ;
Vu l'instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501 du 31 mars 2000 modifiée, relative aux engagements au titre du service des essences des armées ;

d é c i d e :

Art. 1^{er} : Le contrat d'engagement souscrit le(2) , par le(3) ,
identifiant défense , en service(4) est dénoncé, en application des
article 4 et 21 du décret susvisé. L'intéressé(e) est rayé(e) des cadres de l'armée active à
compter du lendemain du jour de la signature de la présente décision.

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission instituée par l'article 1^{er}
du décret n° 2001-407 du 7 mai 2001 dans un délai de deux mois à compter de sa date de
notification.
La saisine de la commission est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux
devant la juridiction administrative compétente.

Art. 3 : Le directeur , est chargé de notifier la présente décision à l'intéressé(e)
dans les conditions fixées par l'instruction n° 200900/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 7 juin 2001.
Un exemplaire du récépissé daté et signé par l'intéressé(e) sera adressé dans les meilleurs délais
sous présent timbre.

Cachet et signature de l'autorité.

Destinataires :

- Intéressé(e)
- Chef de corps
- DCSEA
- EATSEA
- Commissaire ayant reçu l'engagement ou homologué l'acte
- Chef du BSN ou du CSN de l'engagé
- CTAC
- Le cas échéant : représentant légal.

(1) A compléter.
(2) Date en toutes lettres de la souscription du contrat.
(3) Grade, nom, prénom(s).
(4) Affectation

Imprimé n°614*/10

Instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501
du 31 mars 2000 modifiée

REPUBLIQUE FRANCAISE

Format 21 x 29,7

Adresse (1) :
Tél. (1) :

A
Le
N° _____

DECISION
portant résiliation d'un contrat d'engagement.

Le _____ directeur _____ (1)

Vu la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu le décret n° 73-1219 du 20 décembre 1973 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu l'instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501 du 31 mars 2000 modifiée, relative aux engagements au titre du service des essences des armées ;

Vu la demande de l'intéressé(e) en date du : _____ (2)

d é c i d e :

Art. 1^{er} : Le contrat d'engagement souscrit le (3) _____, par le (4) _____, identifiant défense _____, en service au (5) _____ est résilié pour le motif suivant (6) _____, à compter du lendemain du jour de la signature de la présente décision.

Art. 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission instituée par l'article 1^{er} du décret n° 2001-407 du 7 mai 2001 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

La saisine de la commission est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.

Art. 3 : La présente décision est notifiée à l'intéressé(e) dans les conditions fixées par l'instruction n° 200900/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 7 juin 2001.

Un exemplaire du récépissé daté et signé par l'intéressé(e) sera adressé dans les meilleurs délais sous présent timbre.

Cachet et signature de l'autorité

Destinataires :

- Intéressé et le cas échéant, représentant légal
- Commissaire ayant reçu l'engagement ou homologué l'acte
- Le directeur de l'engagé
- Chef du BSN ou du CSN de l'engagé
- CTAC
- DCSEA.
- EATSEA

(1) A compléter

(2) En cas de résiliation à la demande de l'intéressé(e).

(3) Date de la signature du contrat.

(4) Grade, nom, prénom (s).

(5) Affectation.

(6) Voir l'article 21 du décret n°73-1219 du 20 décembre 1973 susvisé.

Imprimé n°614*/15

Instruction n°2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501
du 31 mars 2000 modifiée

REPUBLIQUE FRANCAISE

Format 21 x 29,7

DIRECTION :
Adresse :
Tél. :

A _____, le _____
N° _____

DECISION
Portant radiation des cadres.

LE (1) DIRECTEUR DE

Vu la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 modifiée, portant statut général des militaires ;
Vu l'instruction n° 2400/DEF/DCSEA/SDA2/PM/NOA/501 du 31 mars 2000 modifiée, relative aux engagements au titre du service des essences des armées ;
Vu la demande de l'intéressé(e),

DECIDE :

Art. 1^{er} : Le (2) _____ identifiant défense
en service _____ ayant dénoncé son contrat d'engagement souscrit le
est rayé(e) des cartes de l'armée active à compter du _____

Art. 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressé(e) dans les conditions fixées par l'instruction n° 200900/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 7 juin 2001.

Un exemplaire du récépissé daté et signé par l'intéressé(e) sera adressé dans les meilleurs délais sous présent timbre.

A _____, le _____

Signature du directeur,

Destinataires :

Intéressé(e).
DCSEA.
Commissaire ayant reçu l'engagement ou homologué l'acte.
Chef du BSN ou du CSN de l'engagé.
CTAC.
EATSEA.
Le cas échéant : représentant légal.

(1) Grade, nom.
(2) Grade, nom, prénom (s).